

## Lettre ouverte

À l'attention des membres de la Fédération ATMO France,  
et des membres des Conseils d'Administration des AASQAs

### *La Fédération joue-t-elle encore son rôle de défense des salariés de la Qualité de l'Air ?*

Le 08/04 dernier, la Fédération ATMO France a tenu son Assemblée Générale ordinaire.

Au cours de cette assemblée, les membres de la Fédération ont décidé de retirer une partie du mandat donné à son Président dans les négociations nationales en cours sur le changement de convention collective.

Le représentant de la Fédération ATMO dans ces négociations n'est donc plus à même de négocier un socle commun de dispositions visant à maintenir des garanties communes à l'ensemble des AASQAs, mais uniquement de négocier la transposition de la grille des catégories ETAM et cadres ATMO vers la grille BETIC.

Ceci peut sembler être un détail pour certains, mais cela signifie :

- Le renoncement de cette même Fédération à ses engagements pris envers les représentants des salariés ATMO depuis plusieurs mois.
- Le risque pris, en toute conscience, de l'arrêt du dialogue social national
- Le retour à des négociations locales très hétérogènes, et donc des pertes potentiellement très importantes pour les salariés !

Le collectif des organisations syndicales représentant les salariés est choqué !

Que justifie un tel revirement ?

L'ensemble des membres la Fédération ATMO a-t-il pris la mesure des conséquences de ce renoncement ?

Pour le collectif syndical des salariés, cette décision est incompréhensible à 2 titres :

- ⇒ La Fédération ATMO remet en cause le socle de dispositions sur lesquelles elle s'était engagée à négocier la garantie. De fait, c'est remettre en cause la 6<sup>ème</sup> semaine de congés, les jours enfant malade rémunérés, la prime complémentaire, le maintien de salaire en cas d'accident du travail ou d'arrêt maladie, ...
- ⇒ Au contraire de ce que peuvent croire certains présidents, cette décision ne résout rien : le problème de la transposition de ces dispositions se pose aujourd'hui et continuera à se poser jusqu'en 2024, date butoir du basculement des AASQAs dans la CCN BETIC.



La négociation au niveau national permet de définir un socle commun aux AASQAs, de donner un cadre aux négociations locales et de permettre une transition bien comprise pour toutes les associations, en identifiant les points d'achoppement et les aménagements possibles. Ce n'est pas le choix qui a été fait par l'AG des Présidents !

Par sa décision, la Fédération ATMO envoie donc un message très clair aux salariés des AASQAs : il n'y a plus aucune garantie sur le maintien de la prime complémentaire, des congés, du maintien du salaire en cas de maladie, ... puisqu'elle refuse que cela soit porté noir sur blanc dans un accord national.

Pour le collectif syndical des salariés, il est malheureux qu'une petite minorité de Présidents mal conseillés, imagine pouvoir choisir librement la date de passage à la CCN BETIC, en jetant au passage les avantages conventionnels et mette ainsi en danger l'avenir de l'ensemble des salariés des AASQAs.

Les organisations nationales de salariés ont d'ores et déjà indiqué qu'elles resteront très vigilantes et seront prêtes à faire cesser tout trouble à l'ordre public pour défendre les salariés des AASQAs dans l'intérêt de leur profession, si d'aventure certains Présidents entendent passer en force.

Le collectif syndical veut privilégier la négociation au niveau national, mais demandera aux salariés de se tenir prêts à se mobiliser si leurs intérêts continuent à être remis en cause de la sorte.

Le 26/04/21, les représentants des salariés :

AIRBREIZH

Air Pays de Loire

ATMO Occitanie

ATMO AURA

ATMO Grand Est

ATMO Bourgogne Franche Conté

pour ATMO Normandie

ATMO Hauts de France

Atmosud

AIRPARIF